



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le Parlement européen vient de se prononcer en faveur d'une circulation facilitée des « Gigaliners » sur les routes de l'UE. Ces mastodontes peuvent avoir une longueur de 25 mètres et un poids de jusqu'à 60 tonnes.

Le gouvernement luxembourgeois s'était traditionnellement opposé à la circulation de ces camions géants sur nos routes, ceci avec des arguments de sécurité routière, de la non-adaptation de notre réseau routier et de la priorité des transports lourds par rail.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Sachant qu'après la décision du Parlement européen le texte devra être négocié et adopté par les pays membres, nous aimerions savoir de Madame la Ministre si le gouvernement entend maintenir, à juste titre, son opposition à ladite directive ?
2. Comment le gouvernement prévoit-il d'aborder cette question avec ses homologues des pays voisins, où l'utilisation des « Gigaliners » ne dépassant pas 44 tonnes, est déjà une réalité ?
3. Face aux limitations de notre réseau routier, notamment concernant les infrastructures telles que les ronds-points, l'absence d'aires de stationnement adaptées, les accès autoroutiers et la capacité des ponts, quelles mesures le gouvernement prévoit-il d'adopter pour répondre à une éventuelle mise en application de cette directive?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten  
Député

Mars Di Bartolomeo  
Député